

---

Conseil Pontifical pour la Pastorale des Migrants et des Personnes en Déplacement  
Nairobi, Kenya  
3 juin 2008

## **Observer, analyser et agir ensemble sur la migration en Afrique et hors de l'Afrique**

Présentation de Johan Ketelers  
Secrétaire Général de la Commission Internationale Catholique pour les Migrations

### **Introduction**

Permettez-moi de dire en guise de remarque préliminaire que les réalités de la migration en Afrique – de même qu'ailleurs dans le monde – sont très différentes d'une région à l'autre, et même d'un pays à l'autre. Les composantes économiques, politiques, socioculturelles et géographiques sont indispensables pour comprendre les diverses situations migratoires et toute analyse doit donc en tenir compte pour donner une juste image de leur diversité.

Je voudrais aussi insister sur certains indicateurs qui nous permettront de comprendre l'importance du sujet dont nous allons traiter ici ces prochains jours. Il convient de rappeler qu'il y a aujourd'hui près de 200 millions de migrants internationaux dans le monde – dont 20 millions sont d'origine africaine. Au-delà de ces 200 millions, des millions de personnes, notamment des Africains, ont été déracinés dans leur propre pays, déplacés sans avoir traversé de frontière internationale. Selon diverses sources, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays (ci-dessous déplacés internes) *uniquement à cause de conflits* a atteint 26 millions de personnes en 2007, dont près de la moitié se trouve en Afrique.

Cependant, les conflits ne sont pas la seule cause des mouvements migratoires. Les conséquences de nouveaux déséquilibres démographiques, de la crise économique mondiale, de la réduction de l'aide au développement, de la hausse spectaculaire des prix des denrées alimentaires et des changements climatiques vont obligatoirement provoquer le maintien, voire l'accélération des mouvements migratoires internationaux au cours de la prochaine décennie. La question est de savoir dans quelle mesure ces mouvements vont modifier le tissu social des pays concernés. L'auteur d'Afrique de l'Est Sobonfu Somé a écrit : « En Afrique, on dit que si une personne est malade, tout le monde est malade. » Cela signifie aussi que si quelqu'un a quitté la communauté, son absence est ressentie par la communauté dans son ensemble.

Cette présentation couvrira certains des principaux aspects de la migration en Afrique et hors de l'Afrique telle qu'elle se présente aujourd'hui ; elle abordera ensuite quelques réflexions sur les conséquences politiques de nos préoccupations pastorales et conclura par une invitation à explorer des voies possibles d'action pour l'Eglise, notamment quatre domaines spécifiques de collaboration immédiate entre les évêques africains et la CICM.

## I. Images de la migration en Afrique et hors de l'Afrique

*La migration, aujourd'hui et demain, est une réalité incontournable.* Pour les individus, les communautés et les gouvernements, la migration est devenue une nécessité et, bien qu'on ait tendance à l'oublier, elle reste l'expression fondamentale de l'espoir d'une vie meilleure. Pour des millions de personnes, le fait de quitter le foyer leur a permis de faire des études, de trouver un emploi stable, d'aider leur famille et/ou de bénéficier d'opportunités économiques plus importantes que celles qu'elles auraient pu trouver en restant chez elles.

1. Toutefois, en observant les mouvements migratoires en Afrique et hors de l'Afrique, nous constatons **un fort redoublement des souffrances pendant toutes les phases de la migration** : depuis le moment où une personne envisage d'immigrer, avec ou sans sa famille, pendant toutes les étapes du voyage et jusque longtemps après son arrivée à destination. Ces souffrances s'expriment en termes d'extrême vulnérabilité : nous sommes témoins de la frustration ressentie par ceux qui n'ont pas d'autre choix que de quitter leur foyer, de leurs espoirs, souvent faussés par des informations incorrectes, de la misère de ceux qui sont tombés entre les mains des trafiquants ou des esclavagistes modernes, et de la terreur de ceux dont la vie est mise en danger lors de traversées en pleine mer ou dans des déserts périlleux, ou encore au moment de traverser une frontière. Nous voyons la souffrance provoquée par les phénomènes, toujours plus courants, d'exclusion, d'exploitation et d'expulsion, et par le combat que doivent mener les réfugiés et les migrants pour survivre et s'organiser dans des situations extrêmement incertaines et précaires lorsqu'ils sont clandestins en Europe ou en Amérique du Nord, où les barrières aux flux migratoires s'élèvent chaque jour davantage. Finalement, nous voyons leur souffrance et leur vulnérabilité dans les conséquences de la migration sur les familles restées en Afrique et dans le monde entier.
2. Les conflits et les crises ont provoqué des mouvements migratoires vers l'extérieur des pays. Mais ce n'est pas tout : l'Afrique abrite pratiquement la moitié des personnes du monde entier **déplacées à l'intérieur de leur propre pays**, qui ont dû fuir les conflits armés ou la violence : elles étaient quelques 13 millions fin 2007. Ce nombre inclut presque la moitié des personnes ayant dû être déplacées cette année-là. Comme c'est souvent le cas, la plupart des déplacements en Afrique sont dus à des conflits civils plutôt qu'à des guerres internationales, provoqués généralement par l'action de gouvernements et de groupes alliés et/ou de groupes rebelles les combattant. Le Soudan abrite le plus grand nombre de déplacés internes du monde : 5,8 millions de personnes, soit presque le quart du total mondial, avec la République Démocratique du Congo au quatrième rang et l'Ouganda au cinquième (entre 1,3 et 1,4 millions chacun). La RDC et la Somalie font partie des pays les plus touchés par les *nouveaux* déplacements internes. En RDC, par exemple, le nombre de déplacés internes a notoirement augmenté depuis la seconde moitié de l'année dernière, notamment dans les provinces orientales, malgré les retours possibles dans certaines autres régions du pays. D'autres déplacements causés par les conflits ont eu lieu au Tchad et en République Centrafricaine, où 300.000 personnes ont été déplacées par la violence qui y sévit en permanence (2/3 sont restés à l'intérieur de ces pays), ainsi qu'en Erythrée et en Ethiopie.
3. Nous savons que de nombreuses personnes sont poussées à la migration, non parce qu'elles fuient un conflit, mais parce qu'elles cherchent à **survivre ou à se développer sur le plan économique**. Bien souvent, cette migration reste interne, les personnes quittant les zones rurales pour aller vers les villes du pays. Certains de ces « migrants urbains », pas tous, décident par la suite de poursuivre leur exil en quittant le pays et même le continent africain.

Nous voyons par exemple de nombreux migrants se diriger vers le nord, depuis ou à travers le Ghana, le Mali, la Mauritanie, le Nigeria et le Sénégal notamment, à la recherche d'un emploi qu'ils ne peuvent trouver chez eux ou qui peut être mieux payé ailleurs. Plus au sud, un nombre alarmant, que l'on n'a pas établi avec certitude, de personnes quittent le Zimbabwe pour se rendre

dans les pays voisins en raison des graves pénuries d'alimentation et d'autres produits de base, notamment de pétrole et d'électricité, qui sévissent chez eux. En récession depuis sept ans, avec un taux d'inflation qui, selon la BBC, a récemment atteint le taux record de 165.000%, et un chômage s'élevant à 80% de la population active, les estimations actuelles suggèrent qu'entre plusieurs centaines de milliers et trois millions de personnes ont fui le pays, se rendant au Botswana, en Afrique du Sud et dans d'autres pays de la région. Les récents événements d'Afrique du Sud, où de graves émeutes, suivies d'horribles actes de violence exercés à l'encontre des immigrants, ont eu lieu dans la capitale en raison de la manière dont une partie de l'opinion publique sud-africaine perçoit les immigrants en cette période d'instabilité économique, semblent prouver, si besoin est, l'interdépendance existant entre les facteurs économiques et la migration due aux conflits.

4. D'un autre côté, alors que de très nombreux migrants et réfugiés sont obligés de quitter leur foyer, d'autres, en grand nombre également, peuvent *rentrer chez eux*. L'accord de paix signé récemment en Côte d'Ivoire, ouvrant la possibilité aux 700.000 déplacés internes de retrouver leur foyer, n'est qu'un exemple de cette forme différente de migration. Un autre progrès réel a pu être constaté dans le nord de l'Ouganda, où la signature en août 2006 d'un « accord de cessation des hostilités » a permis à la moitié des quelques 2 millions de déplacés internes en deux décennies de conflit de retrouver leur foyer ou d'aller dans des sites d'accueil transitoire plus proches de leur lieu d'origine. Bien que de nombreux obstacles subsistent, c'est une réelle amélioration, surtout si l'on se rappelle qu'en 2003, le responsable de l'aide d'urgence des Nations Unies en Ouganda avait décrit la situation des déplacés dans ce pays comme « la situation d'urgence humanitaire la plus grave, la plus oubliée et la plus négligée du monde entier ».

La migration de retour peut cependant aussi être problématique, notamment en ce qui concerne la propriété des terres ou des maisons et l'intégration des jeunes générations nées dans les camps de réfugiés. Ces problèmes se sont révélés dans de nombreuses situations, notamment au Burundi où des gens ont pu rentrer après avoir passé près de 30 ans dans des camps, ou, récemment, en 2007, dans un centre de réception à la frontière du Zimbabwe, où 120.000 personnes, majoritairement des jeunes hommes âgés de 20 ans et plus, ont été renvoyés d'Afrique du Sud. Il est intéressant de remarquer que, dans de nombreux cas, les personnes concernées décident souvent de ne pas rentrer dans leur pays d'origine, mais de poursuivre leur exil vers d'autres régions d'Afrique, comme on l'a vu par exemple en 1996 quand les camps pour les citoyens rwandais ont été fermés dans la région de Goma.

5. **La traite des personnes et la contrebande** sont des formes prééminentes et particulièrement préoccupantes de la migration moderne. Sur le continent africain, certaines des premières victimes sont des enfants âgés de 12 à 16 ans, notamment recrutés comme enfants soldats ou vendus pour être soumis au travail forcé ou à la prostitution. Une étude récente de l'UNICEF a découvert que la traite des personnes sévit dans l'ensemble des 53 nations africaines – un tiers des victimes étant des femmes et des enfants expédiés vers l'Europe et un quart vers les Etats arabes et au Moyen-Orient, pour y travailler dans la prostitution. En Afrique, des fillettes âgées d'à peine 8 ans sont vendues comme épouses pour leur « pureté », phénomène causé par la crainte du VIH, et des enfants dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest sont vendus comme travailleurs-esclaves dans les plantations de thé, de coton et de cacao. Mais avec l'augmentation du nombre de migrants désespérés qui cherchent à fuir leur pays dans l'espoir de trouver de meilleures conditions économiques et/ou simplement de survivre, des milliers de migrants tombent entre les mains de contrebandiers, qui les manipulent et les soumettent à toutes sortes de violences, comme nous l'avons constaté malheureusement dans le Golfe d'Aden, où des hommes, des femmes et des enfants sont victimes de violences, qu'ils meurent tout simplement de faim ou de soif ou qu'ils soient poignardés, blessés par balle, violés, drogués, aspergés de produits chimiques toxiques, abandonnés en route ou jetés par-dessus bord.

***La migration sépare des millions de familles*** sur de longues périodes, voire de manière irréversible. Les valeurs ancestrales de la famille et de l'éducation des enfants sont bouleversées quand les conjoints, les parents et les enfants vivent séparés pour des raisons économiques ou parce que le regroupement familial leur est interdit. Actuellement, les lois sur l'immigration et les forces économiques tendent à favoriser l'autodéfense ou les mécanismes de profit, plutôt qu'à faciliter et encourager la valeur pour la société que représente l'unité de la famille, mettant ainsi de nombreuses familles en danger par des efforts concertés, volontaires ou non, de la désunir.

***La migration et les politiques migratoires sont marquées par de notoires et croissantes contradictions.***  
En voici quelques exemples :

- Les manifestes tendances démographiques (bas taux de fertilité/âge de décès retardé) dans les pays de destination exigeraient une admission d'immigrants beaucoup plus large, alors que les réactions face à l'immigration sont puissamment protectionnistes.
- Les besoins convergents des employeurs et des immigrants, qui demandent des millions de travailleurs pour des millions d'emplois, sont contrés par des discours persistants contre l'immigration et en faveur de contrôles plus stricts.
- Les appels à une meilleure *intégration* sont aussi tonitruants que les revendications d'une augmentation du nombre d'*expulsions*.
- Observons enfin les approches utilitaires qui opposent *migrants du travail* et *réfugiés*, qui préfèrent les migrants *hautement professionnels* aux migrants *moins qualifiés*, et les statuts d'immigration *temporaires* plutôt qu'*à long terme* ou *permanents*.

***Aujourd'hui, la migration concerne des millions d'individus et pose un défi essentiel au tissu social en Afrique et dans le monde.*** Il est évident que la migration menace la traditionnelle cohésion de la société africaine, et si nous nous souvenons des mots du poète Nigérian Achebe Chinua : « nous préférerions avoir plus de parents que plus d'argent », nous comprenons que la tendance actuelle s'éloigne de cette préférence fondamentale pour une société unie.

Et pourtant, d'importants indicateurs laissent espérer un avenir meilleur. Ainsi les débats internationaux et régionaux semblent-ils vouloir consacrer plus d'énergie et s'orienter vers – ce serait la moindre des choses – *la prise en compte* des réalités de la migration dans le monde actuel. De nouvelles tentatives visant à pondérer les aspects positifs de la migration internationale se font jour, et nous sommes persuadés que l'un des rôles de la CICM, en tant qu'acteur de l'Eglise, est d'aider à traduire cette nouvelle énergie et cette nouvelle orientation, sur le plan international et régional, en un changement réel qui permette d'améliorer les conditions de vie de toute l'humanité, y compris celles des migrants.

## II. Dimensions politiques des préoccupations pastorales : réponses, attitudes et blocages

*Quel est l'enjeu aujourd'hui ?*

### Changements sociaux et préoccupations pastorales

La migration pose, bien sûr, d'énormes défis sociétaux, pastoraux et psychosociaux, notamment :

- La protection du droit fondamental à la vie et à la dignité de chaque être humain ;
- Les valeurs du travail et le devoir d'accueillir l'étranger ;
- Le renforcement des besoins spirituels de flux mouvants de catholiques (émigrants et immigrants) ;
- La prévention de la séparation, de l'éparpillement et de la rupture des familles, pendant toutes les phases de la migration, ou la manière d'y mettre un terme ;
- L'aide et la protection dont ont besoin les personnes les plus vulnérables, notamment de très nombreuses mères chefs de famille et veuves et les enfants orphelins, qui sont encore plus nombreux, dont la présence parmi les populations déplacées est nettement plus élevée que les moyennes nationales ;
- La promotion du bien commun et de la solidarité malgré les changements sociaux, sans oublier les réponses à apporter aux conséquences négatives de la fuite des cerveaux ;
- Les difficultés de réintégration des réfugiés ou des migrants de retour chez eux ; et
- La possibilité de *choisir* la migration plutôt que de la subir : en renforçant le droit à ne pas émigrer (ce qui implique la dynamisation du droit au développement) *parallèlement* au droit à une migration légale et en toute sécurité.

Ces préoccupations présentent toutes des dimensions politiques : comment les pays, les régions et la communauté internationale peuvent-ils relever ces défis, si tant est que ce soit possible, dans le cadre de leurs politiques actuelles ? Et comment l'Eglise africaine peut-elle travailler, en collaboration avec les comités et commissions associés telles que la CICM, à promouvoir au mieux la dignité humaine et le bien commun universel dans le cadre des politiques migratoires ?

### Politiques publiques : un changement s'annonce

1. Sur le plan mondial, l'ONU continue de promouvoir le droit international au développement - en étant soutenue activement par le Saint Siège et un certain nombre d'organisations internationales catholiques, et il est clair que la prise de conscience du lien essentiel existant entre développement et migration s'impose peu à peu. En 2006, par exemple, l'ONU a créé une procédure totalement nouvelle pour examiner ce lien, en lançant le *Forum Mondial sur la Migration et le Développement*. Conférence annuelle, principalement intergouvernementale, réunissant les responsables ministériels chargés des questions de migration du monde entier, le Forum Mondial a, pour la première fois, réussi à traiter sérieusement du sujet de la migration à un haut niveau international, et les plus sceptiques furent bien étonnés de voir que 155 pays étaient représentés lors de sa première session l'année dernière à Bruxelles. Même si le Forum n'a pas de pouvoir décisionnel en soi, il encourage les Etats, les organisations internationales et la société civile à examiner les conséquences de la migration sur le développement, les conséquences du développement sur la migration, les options politiques les plus pertinentes et les mesures et programmes concrets pouvant être adoptés.
2. Sur le plan régional, le lien entre politiques africaines et politiques européennes est particulièrement important, puisque les tendances migratoires actuelles poussent de nombreux migrants africains vers l'Europe. Actuellement, les politiques publiques relatives à la migration, tant sur le plan international que régional, s'éloignent progressivement des schémas purement

restrictifs pour tenter d'apporter des réponses économiques mieux définies correspondant aux réalités socioéconomiques et démographiques du moment. Cependant, on peut légitimement se demander si ces nouvelles définitions servent à protéger les personnes et leur dignité ou si elles ne répondent qu'aux stricts besoins économiques des sociétés concernées.

3. L'année passée, le Conseil de l'Europe a adopté pour ses Etats membres un ensemble de recommandations sur le *co-développement*, en soulignant notamment le besoin d'améliorer la coopération nord-sud pour le développement, proposant des approches cohérentes et des structures qui engagent les immigrants et les pays de destination dans des partenariats de développement, avec et pour les populations et les communautés des pays d'origine. La CICM a largement contribué à la rédaction de ces recommandations, consciente à la fois des opportunités offertes par le co-développement et des risques d'abus, notamment de la part des pays d'accueil potentiellement concernés exclusivement par leurs propres intérêts sociaux et financiers.
4. L'engagement du Conseil de l'Europe sur les questions de la migration entre l'Afrique et l'Europe va cependant au-delà de la question du co-développement, puisqu'il s'engage aussi dans la lutte contre la traite des personnes, qu'il a élaboré des directives sur le retour des migrants et des réfugiés et que, plus récemment, il a pris des initiatives en faveur de la protection des migrants qui sont victimes de violence ou de traumatismes. Je suis heureux de vous annoncer que, le mois dernier, les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe ont approuvé la proposition de la CICM visant à élaborer un ensemble régional de normes sur la réponse humanitaire à apporter aux migrants blessés ou traumatisés lors du passage de frontières dangereuses, qui concerne aussi les routes migratoires entre l'Afrique et l'Europe.

De manière similaire, des progrès modestes et lents, mais bien réels, sont faits au sein de l'Union Européenne, qui adopte désormais des initiatives fondées davantage sur la réalité. Je ne ferai mention que de trois exemples:

- En octobre dernier, elle a proposé d'offrir aux migrants qualifiés un nouveau statut légal d'immigration, sous la forme d'une « Carte bleue », prévue pour une période temporaire de deux ans et pouvant être prolongée, voire donner droit à un statut permanent, avec des droits comprenant le regroupement familial.
- Un autre plan de l'Union Européenne est celui de créer de nouveaux « centres d'emploi », d'abord au **Mali**, puis en **Mauritanie** et au **Sénégal**, pour faciliter et à vrai dire mieux gérer la migration de travailleurs africains vers l'Europe, principalement pour le travail saisonnier dans l'agriculture et la construction.
- Un troisième exemple est le financement que l'Union Européenne a fourni au HCR pour étudier la capacité des réfugiés arrivant dans des mouvements migratoires mixtes à avoir accès aux procédures de demande d'asile et à la protection dont ils ont besoin ; cette étude a été lancée lors d'une conférence régionale tenue il y a deux semaines au Yémen, une autre étant prévue en Afrique de l'Ouest dans le courant de l'année.

Pour le moment, la porte pour une immigration légale en Europe est à peine entrouverte pour toute personne cherchant à s'y installer à long terme, que ce soit pour des raisons de survie ou pour des raisons économiques, si cette personne n'est pas qualifiée professionnellement. Même la porte pour les migrants fuyant des crises ou des conflits (requérants d'asile ou réfugiés voulant se réinstaller dans un pays tiers), ainsi que pour ceux qui désirent retrouver leur famille, a été pratiquement refermée. En fait, de nombreux leaders nationaux européens ont proposé de durcir les lois de l'immigration pour protéger leurs communautés nationales, demandant de continuer de réduire les possibilités d'accès à l'asile, de diminuer nettement le nombre d'admissions pour raisons de regroupement familial, cherchant à interdire à tout Etat membre de l'Union de régulariser de grands nombres de migrants clandestins, et réclamant même des quotas annuels d'expulsion. Malheureusement, le renforcement de ces contrôles migratoires est aussi l'un des principaux objectifs de la nouvelle « Union méditerranéenne » dont la création a été proposée récemment par les Etats du sud de l'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient ; nombre de

négociations récentes, bilatérales et multilatérales, entre des Etats européens et des Etats africains, ont donné lieu à des accords qui prévoient d'importantes ressources financières ou des récompenses diverses pour les gouvernements africains disposés à participer aux contrôles des frontières, aux patrouilles et aux mesures d'application des lois anti-migration.

De manière générale, ces divers éléments laissent entrevoir un désir profond de développer des politiques relatives à la migration, tant internationales que régionales, entre l'Afrique et l'Europe, mais il semble aussi évident que ce désir répond principalement à des besoins purement économiques, et n'accorde que peu d'importance à la dignité des migrants. En outre, l'attention des décideurs se tourne principalement vers les mouvements migratoires allant du sud au nord, délaissant le phénomène tout aussi important de la migration sud-sud. Face à ces nombreuses failles, il est évident qu'il faut investir davantage dans les solutions qui permettront de tenir compte des données démographiques des tendances migratoires, de renforcer notre capacité à promouvoir la dignité humaine et d'écouter ceux qui accompagnent sincèrement le migrant pendant son long voyage à travers le monde dans sa quête d'une vie nouvelle.

### **III. Quatre domaines distincts pour faire entendre la voix de l’Eglise en Afrique et pour renforcer la collaboration régionale/internationale entre les Conférences épiscopales africaines et la CICM**

Nous savons que de nombreux acteurs nationaux, régionaux et internationaux, notamment en Afrique, reconnaissent, saluent et espèrent même que l’Eglise joue un rôle particulier, voire un rôle prééminent dans les questions relatives à la migration.

De plus, comme nous l’a rappelé un représentant de l’Organisation Internationale pour la Migration (OIM) lors de notre récente réunion avec les évêques d’Afrique méridionale, il est vrai également que peu d’acteurs, s’il y en a, traitent de la migration en Afrique sur un plan régional ou panafricain. Il en résulte qu’en dehors des crises (et même pendant celles-ci, souvent de manière trop tardive et non vérifiée), nous manquons d’informations crédibles concernant les migrants. C’est encore plus vrai pour le type de migrants qui sont au cœur des préoccupations de l’Eglise : les plus vulnérables, les plus désespérés, les plus exploités et, inévitablement... les mieux cachés.

C’est en tenant compte de cela que nous suggérons quatre domaines distincts pour faire entendre la voix de l’Eglise et renforcer l’action régionale et internationale des Conférences épiscopales et des nombreuses commissions mandatées dans ce domaine en Afrique :

1. **L’Eglise pourrait lancer une procédure d’étude qui permette d’analyser de manière approfondie et systématique le phénomène de la migration en Afrique.** La valeur d’une initiative de ce genre a été largement soutenue (de manière informelle) en février dernier, lors de notre réunion avec IMBISA et d’autres leaders nationaux et internationaux au Zimbabwe. Pour l’Eglise, cette procédure ne saurait se contenter d’étudier sociologiquement les mouvements de population ; elle s’occuperait des aspects pastoraux, en identifiant les facteurs de risques, les caractéristiques et les besoins des migrants, faisant appel aux nombreuses structures de l’Eglise, des Conférences épiscopales aux paroisses, en passant par les structures régionales et internationales, pour apporter meilleure assistance et protection à ces populations en mouvement et pour promouvoir des solutions à long terme pour les migrants, ainsi que pour ceux qui pourraient sans cela se voir obligés d’émigrer.
2. **L’Eglise pourrait venir en aide aux populations africaines si elle se faisait leur porte-parole sur les questions migratoires, que ce soit collectivement, au nom de toutes les Conférences épiscopales d’Afrique, ou individuellement, au nom de chaque Conférence épiscopale nationale.** Ces interventions devraient se centrer sur les sujets pastoraux, mais devraient aussi s’adresser aux leaders politiques et à la société civile des pays industrialisés où se rendent les migrants africains, pour les enjoindre à mieux protéger les migrants victimes de violence et de traumatismes, à diminuer le nombre de refoulements et d’expulsions de migrants clandestins et à améliorer la protection des droits des migrants, notamment en ratifiant la Convention des Nations Unies sur les Travailleurs Migrants.
3. **L’Eglise d’Afrique pourrait promouvoir la création d’un statut juridique formel pour les « migrants économiques » à l’intérieur de l’Afrique et de l’Union africaine.**

Les évêques africains pourraient lancer l’initiative et/ou organiser une réunion panafricaine pour débattre de la création d’une convention régionale qui donne un réel *statut juridique* – pas seulement des droits – à ceux que l’on appelle les « migrants économiques » en Afrique, avec comme deuxième objectif d’exercer une influence sur le plan international, voire de pouvoir l’élargir un jour au reste du monde.

Ce ne serait pas la première fois que l’Afrique prendrait une initiative aussi audacieuse dans le domaine de la migration. Je pense notamment à la Convention sur les Réfugiés de l’Union africaine et à la procédure en cours, au sein de cette même Union africaine, qui vise à créer une

nouvelle « *Convention pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en Afrique* », élaborée avec les conseils du HCR et d'autres institutions des Nations Unies, du CICR et de nombreuses ONG, et actuellement entre les mains des Etats membres pour qu'ils apportent leurs commentaires. Mais le précédent le plus significatif sur le plan mondial de l'élargissement d'une convention est sans aucun doute la Convention de 1951 sur les Réfugiés qui, seize ans plus tard, a brisé son carcan limité aux personnes affectées d'avant 1951.

**4. Les évêques africains pourraient saisir cette occasion unique pour asseoir une position forte et unie de l'Afrique et prendre la parole dans l'actuel débat international sur la migration et le développement**, offrant la possibilité de compléter ce débat avec une prise de position défendant les valeurs de l'Eglise :

- La dignité humaine ;
- La protection de l'unité familiale ;
- Les causes fondamentales de la migration forcée ;
- Le droit de ne pas émigrer et les canaux légitimes de migration pour freiner la migration forcée, la clandestinité, la traite des personnes et d'autres formes dangereuses de migration ; et
- Le développement durable, réel, ciblé et accompagné, et le co-développement.

**Que peut faire la CICM pour venir en aide aux Conférences épiscopales d'Afrique sur ces questions?**

Ce que la CICM peut offrir dès maintenant, et nous sommes convaincus que ce serait très utile pour les Conférences épiscopales et pour les migrants africains, c'est de les représenter et de porter haut leur parole sur le plan international, notamment à Genève (plusieurs institutions des Nations Unies), Strasbourg (Conseil de l'Europe), Bruxelles (Union Européenne) et Washington, pour témoigner des souffrances et du besoin de changement que vous ressentez dans vos diocèses, pays, régions et dans le continent dans son ensemble.

La liste des engagements de la CICM sur ce genre de questions est longue, mais voici quelques exemples tirés des deux dernières années :

- Interventions auprès du HCR concernant : les expulsions de migrants du Maroc, l'accès à l'asile en Europe et en Amérique du Nord et l'externalisation du contrôle des frontières européennes ;
- Collaboration avec l'Union Européenne concernant l'amélioration des capacités de réinstallation des réfugiés, les droits juridiques des « citoyens de pays tiers », l'élargissement des canaux légaux de migration, et les normes respectant la dignité humaine des personnes rentrant chez elles ;
- Prises de positions d'avant-garde dans le débat sur migration et développement, aussi bien sur le plan international (par exemple au Forum Mondial) qu'interrégional (directives du Conseil de l'Europe sur le co-développement) ;
- Travail de plaidoyer en faveur des droits des migrants, demandant par exemple que soit ratifiée la Convention sur les Travailleurs Migrants, notamment en Europe et dans d'autres pays de destination.

**Un exemple très concret** de la manière dont nous tentons de témoigner et de protéger les personnes dont vous avez la charge pastorale :

L'année dernière, Monseigneur Giorgio Bertin, évêque de Djibouti et administrateur apostolique de Mogadiscio, a contacté la CICM en reconnaissant le travail qu'elle avait réalisé sur de nombreux sujets et lui demandant si elle pourrait « faire quelque chose pour aider les « boat people », qu'ils soient réfugiés ou non, parce que je les vois traverser mon diocèse et souffrir terriblement sur les bateaux qui les emmènent vers le Yémen ». Mgr. Bertin nous a décrit les mouvements de population en provenance de Somalie, d'Erythrée, d'Ethiopie et parfois même du Congo et le fait que de nombreux migrants tombaient entre les mains de trafiquants qui ne s'inquiétaient pas de leur sécurité, encore moins de leur dignité. Au moins une personne sur 20 parmi ces « boat people » mourrait ou disparaissait en mer ; parmi les survivants, plusieurs milliers avaient été blessés ou traumatisés pendant le voyage, notamment des femmes et des enfants.

Voilà encore un cas où convergent les préoccupations pastorales et le travail politique : une Eglise à la fois locale et internationale, qui reconnaît le besoin – et la force – de travailler sur les deux plans.

Nous avons donc collaboré avec Mgr. Bertin à partir de juin 2007 :

- La CICM a préparé une déclaration réclamant, d'une part, des soins et une meilleure protection pour toutes les victimes de violence et de traumatisme lors du passage de frontières, indépendamment de leur statut et, d'autre part, l'élaboration de normes humanitaires dans ce sens.
- A Genève, la CICM a présenté plusieurs déclarations lors de réunions de haut niveau des Etats membres du HCR et de l'OIM, qui furent reçues favorablement. La CICM a ensuite organisé la visite de Mgr. Bertin pour qu'il rencontre en personne le Haut Commissaire aux Réfugiés et les principaux responsables du HCR, qui lui donnèrent la parole lors d'une consultation des ONG réunies par le HCR en provenance du monde entier.
- A Strasbourg, la CICM a demandé formellement au Conseil de l'Europe d'élaborer des normes de protection ; après plusieurs interventions et une réunion pour laquelle la CICM a invité des représentants de la Fédération de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, du HCR et de l'OIM à prendre la parole devant les représentants du Conseil de l'Europe, le Conseil a finalement approuvé, début mai, la proposition de la CICM.
- A Bruxelles, la CICM a présenté un plan de financement à l'Union Européenne pour qu'elle soutienne la réalisation d'une étude sur le terrain des services proposés aux « boat people » et aux autres migrants au passage des frontières, étude qui permettra d'analyser les défaillances du système et d'émettre des recommandations sur les meilleures pratiques visant à améliorer les réponses humanitaires dans ces circonstances. Ce projet a obtenu une approbation liminaire de l'Union Européenne en mai.
- Finalement, au Yémen, Mgr. Bertin a été invité parmi un petit nombre de représentants de la société civile à une importante conférence organisée il y a deux semaines par le HCR et financée par l'Union Européenne, pour trouver des solutions aux difficultés que rencontrent les migrants africains lorsqu'ils traversent le Golfe d'Aden.

**Permettez-moi donc de conclure sur trois suggestions spécifiques d'actions que nous pourrions lancer ensemble, évêques africains et CICM, très prochainement :**

- 1. Créer une plateforme des membres africains de la CICM, dont la liste vous sera transmise par la CICM, qui permette d'organiser dès l'année prochaine une réunion en Afrique spécialement consacrée à la migration en Afrique et en provenance d'Afrique ;**
- 2. Mieux faire entendre la parole de l'Eglise en augmentant le nombre de communications et de lettres pastorales des évêques africains ;**

**3. Utiliser la CICM comme lien utile entre les évêques africains et :**

- *L'ONU et les autres organisations internationales basées à Bruxelles, Genève, Strasbourg et Washington.*
- *Les nouvelles procédures internationales, notamment dans le domaine de la migration, du développement et des travailleurs migrants.*
- *Les autres membres et réseaux régionaux de la CICM.*

Je vous remercie de votre attention.